

REGLEMENT DE CONCOURS
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les disciplines sportives
AGILITY | MOBILITY | OBEDIENCE

RÈGLEMENT
Agility

valable à partir du **01.01.2025**

TABLE DES MATIÈRES

1	Avant - Propos.....	5
1.1	Base du règlement	5
1.2	Généralités	5
1.3	Introduction	5
1.3.1	Définitions de terme.....	5
2	Parcours	6
2.1	Généralités	6
2.2	Tracé du parcours.....	6
2.3	Déroulement du concours	7
2.4	Temps de parcours standard.....	7
2.4.1	Temps de parcours standard en classe 1	7
2.4.2	Temps de parcours standard en classe 2 et 3	7
2.5	Temps de parcours maximum pour le parcours	7
2.6	Chronométrage électronique	7
3	Obstacles	8
3.1	Haie	8
3.1.1	Haie simple	8
3.1.2	Double haie.....	8
3.2	Mur.....	9
3.3	Pneu	9
3.4	Saut en longueur	9
3.5	Palissade	9
3.6	Passerelle	10
3.7	Balançoire.....	10
3.8	Tunnel.....	10
3.9	Slalom.....	10
4	Jugements.....	10
4.1	Généralités	10
4.2	Pénalités	10
4.2.1	Pénalités de temps	10
4.2.2	Fautes d'ordre général.....	10
4.2.3	Tombées	11
4.2.4	Zones de contact	11
4.2.5	Refus	11
4.3	Fautes et refus spécifiques à un obstacle	11
4.3.1	Sauts.....	11
4.3.2	Passerelle	11
4.3.3	Balançoire.....	11
4.3.4	Palissade	11

4.3.5	Slalom.....	12
4.3.6	Tunnel rigide et souple	12
4.3.7	Pneu	12
4.3.8	Saut en longueur	12
4.3.9	Mur.....	12
4.4	Disqualification.....	12
4.5	Cas de force majeure	13
5	Classement	14
6	Organisation d'un concours, devoirs de l'organisateur	14
7	Conditions d'admission aux concours	14
7.1	Participation aux concours	14
7.2	Conditions spéciales d'admission.....	14
7.2.1	National.....	14
7.2.2	Concours à l'étranger	15
8	OLDIE AGILITY	15
8.1	Oldie Agility.....	15
8.2	Âge	15
8.3	Droit de participation.....	15
8.4	Licence	15
8.5	Règlement	15
8.5.1	Courses	15
8.5.2	Niveaux de performance	15
8.5.3	Jugement.....	15
8.5.4	Résultats.....	15
9	Categories de taille et classes de travail.....	16
9.1	Catégories de taille des chiens.....	16
9.1.1	Définitions.....	16
9.2	Procédure de mensuration	16
9.2.1	Première mensuration	16
9.2.2	Deuxième et troisième mensuration	16
9.3	Mensuration ultérieure des chiens dans la zone limite.....	17
9.3.1	Procédure de remesure.....	17
9.3.2	Mensuration ultérieure omise	17
9.4	Possibilité de recours	17
9.5	Mensuration de contrôle	17
9.6	Mensuration par la FCI	18
9.7	Changement de catégorie	Fehler! Textmarke nicht definiert.
9.8	Classes de travail des chiens	18
9.9	Critères de passage en classe supérieure et de relégation	18
9.9.1	Passage en classe supérieure	18

9.9.2	Relégation.....	18
10	Épreuves.....	18
10.1	Épreuves lors d'un concours agility	18
10.1.1	Épreuves agility	19
10.1.2	Épreuves jumping	19
10.1.3	Jeux	19
10.2	CACIAG	19
10.3	Résultats obtenus à l'étranger.....	19
11	Entrée en vigueur	21

Note sur la formulation neutre en termes de genre

Pour des raisons de lisibilité, la différenciation entre les genres a été supprimée. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les genres aux fins de l'égalité de traitement.

1 AVANT - PROPOS

Le présent règlement agility fixe les règlements fondamentaux pour l'agility. La CTAMO peut décréter d'autres dispositions en forme de directives obligatoires. Les directives sont publiées sur le site web de la CTAMO. En plus la CTAMO édicte des cahiers de charges spécifiques pour les organisateurs de concours d'agility et les responsables de certaines charges.

1.1 Base du règlement

Le présent règlement est basé sur le règlement actuel de la FCI. Celui-ci est modifié par cycle de 5 ans. Le règlement CH peut être modifié dans un cycle de trois ans. Pour pouvoir organiser des épreuves reconnues au niveau international, le règlement CH doit correspondre au règlement FCI. Si le règlement FCI est modifié à une date précise et que le règlement CH ne peut pas être modifié par voie ordinaire à la même date, la CTAMO a le droit de mettre en vigueur les dispositions modifiées du règlement FCI pour la Suisse. Ces modifications doivent être confirmées par les délégués lors de la prochaine CD.

1.2 Généralités

Les sections locales et les clubs de race de la SCS sont invités à encourager la pratique de l'agility dans l'esprit et suivant le règlement défini par la SCS et la CTAMO.

1.3 Introduction

L'agility est une discipline de sport ouvert à tous les chiens et sportifs. Agility consiste à faire franchir au chien divers obstacles réglementés avec l'intention de démontrer l'intelligence et la mobilité du chien. Il s'agit d'une discipline de sport qui favorise la bonne intégration des chiens dans la société et qui devrait améliorer la coordination et la performance physique du chien et du sportifs. L'agility présuppose une parfaite harmonie entre le sportif et le chien et aboutit à une entente parfaite du team. Il est donc nécessaire pour le sportif de connaître suffisamment les bases élémentaires d'éducation et de formation d'un chien.

L'agility se pratique en différentes catégories de taille et en différentes classes de performance. Le classement de taille du chien est défini par sa hauteur au garrot. La classe de performance du chien dépend des résultats obtenus en concours.

1.3.1 Définitions de terme

Concours agility	L'ensemble de toutes les épreuves officielles et jeux lors d'un concours agility pendant un jour
Parcours	Suite d'obstacles fixés par le juge
Épreuve agility	Discipline officielle selon FCI dans le cadre d'une classe avec obstacles de zone de contact
Épreuve jumping	Discipline officielle selon FCI dans le cadre d'une classe sans obstacles de zone de contact
Jeu / Open	Discipline inofficielle selon le bon vouloir de l'organisateur / juge dans le cadre des règles valables agility. Peut être organiser ouvert pour plusieurs catégories et classes.
Team	Chien et sportif
Juge de concours agility	Le juge de concours agility est une personne impartiale qui élabore et installe le parcours lors du concours agility et qui juge les teams selon le règlement de concours SCS. Dans le cadre de ce règlement il sera toujours désigné comme juge

Juge-arbitre agility	Le juge est un expert qui a étudié à profond le règlement de concours de la SCS et qui est engagé lors de concours important. Dans le cadre de ce règlement il sera toujours désigné comme juge-arbitre.
Ring de concours	Le ring est la superficie pour le parcours pour le déroulement d'un concours

2 PARCOURS

Le parcours est composé d'obstacles qui, dans leur mise en place sur le terrain, donneront à son tracé sa spécificité en le rendant plus ou moins complexe et plus ou moins rapide.

Le parcours devra être effectué par le chien dans l'ordre déterminé des obstacles et dans le temps défini. Les jeux peuvent dévier de cette règle.

2.1 Généralités

Le terrain nécessaire à l'implantation d'un parcours (ring) doit être de 25 sur 35 m (FCI 20 sur 40 m). La largeur minimale d'un ring est de 20 m. Pour une largeur de moins de 25 m, la longueur du ring doit être d'au moins 40 m.

Le terrain nécessaire à l'installation d'un parcours pour les jeux doit être si possible de dimensions égales à celui nécessaire pour les épreuves officielles agility et jumping.

En cas exceptionnel, et dans le but de favoriser le déroulement des concours en halles, les rings peuvent être de dimensions différentes. La largeur minimale ne doit pas être inférieure à 19 m et la surface totale par ring doit couvrir au moins 600 m².

Un espace libre d'au moins ~~5~~ **6** mètres dans la ligne de course naturel du chien doit être réservé au départ et après l'arrivée. Chaque ring doit être marqué et délimité avec des marquages bien visibles. Si plus d'un parcours sont mises en place, les rings doivent être séparés de 8 à 10 mètres les uns des autres. Quand deux rings sont contigus, la séparation doit être infranchissable pour les chiens. La constitution du terrain ne doit comporter aucun danger pour le chien ou le sportif sur toute la longueur du parcours (verre brisé, clous, forte inégalité du terrain, etc.)

Le parcours même a une longueur de 100 à 220 m et comprend selon la catégorie de l'épreuve 15 à 22 obstacles avec un minimum de 7 sauts. Les jeux peuvent déroger de cette règle. Le sportif doit avoir la possibilité de passer tous les obstacles des deux côtés.

La distance minimale entre des obstacles successifs est 5 m pour la ligne de course du chien. La distance maximale entre des obstacles successifs est 7 m en ligne droite **et de 9 m maximum en ligne de course du chien**. Les deux distances doivent être mesurées à partir du point nominal. Le point nominal pour les sauts est le centre de la barre. Pour un tunnel, une zone, le slalom, c'est l'endroit où le chien commence respectivement termine l'obstacle. **Le juge a la possibilité de fixer exceptionnellement une distance maximale de 8 m en ligne droite, respectivement de 10 m en ligne de course du chien, pour autant que cela serve la santé du chien.**

Das erste und letzte Gerät eines Parcours kann ein beliebiges Sprunggerät (einfache oder doppelte Hürde, Mauer, Reifen oder Weitsprung) sein, sofern die Zeitmessung sicher platziert werden kann.

2.2 Tracé du parcours

Le tracé du parcours est laissé entièrement à l'imagination du juge et doit respecter les prescriptions du règlement. Le chien devrait pouvoir courir agilement et fluidement le long du parcours. Le tracé du parcours devrait être logique et conforme à la classe pour le chien et le sportif.

Le but d'un parcours est de trouver un juste équilibre entre le contrôle du chien et sa vitesse en faisant le parcours. Le tracé du parcours doit être différent à chaque fois pour éviter une habitude du chien.

2.3 Déroutement du concours

Avant le début de la première épreuve, le juge rassemble les sportifs des classes 1 pour un briefing et leurs donnent les indications nécessaires concernant l'épreuve, le temps de parcours standard et le temps de parcours maximal. Il leurs rappellera le règlement de concours SCS et les critères pour le jugement. Pour les épreuves et jeux suivants le juge (ou le speaker) donne des informations sur la longueur du parcours, le temps de parcours standard et le temps de parcours maximum. Le juge ou le speaker libère le parcours pour la reconnaissance (briefing) pour les sportifs (sans chien).

Un briefing formel n'est pas obligatoire pour les classes 2 et 3.

Sur le parcours aucun entraînement n'est permis.

Le team se rend au départ. Le chien est mis en position à terre devant la ligne de départ. Le juge libère le départ avec un signal. Ensuite le sportif peut se positionner sur le parcours à un endroit librement choisi. Le chronométrage commence dès que le chien franchit la ligne de départ.

Le sportif mène le chien sur tous le parcours avec des signes acoustiques et/ou des signes avec la main.

La fin du parcours et du chronométrage est en tous cas terminé quand le chien franchit la ligne d'arrivée.

Le team quitte le ring.

Le déroulement est éventuellement différent pour les sportifs handicapés et sera défini dans une directive séparée.

Dès le départ, le sportif est responsable que son chien passe les obstacles dans l'ordre indiqué sans jamais toucher lui-même son chien ou un obstacle.

2.4 Temps de parcours standard

2.4.1 Temps de parcours standard en classe 1

Le temps de parcours standard en classe 1 est fixé par le juge et annoncé aux participants lors du briefing.

2.4.2 Temps de parcours standard en classe 2 et 3

Le temps de parcours standard en classe 2 et 3 est calculé après toutes les épreuves sur la base du temps du team le plus vite avec le plus petit nombre de faute de parcours.

Il faut toujours appliquer le facteur de compensation de la classe la plus élevée participant à la course.

La méthode de calcul est fixée par la CTAMO avant la fin de l'année civil pour la prochaine année. Ceci est publié comme directive.

2.5 Temps de parcours maximum pour le parcours

~~Le juge détermine le temps de parcours maximum pour le parcours.~~

Le temps maximum dans les classes 1 et Oldies correspond au temps standard multiplié par 1,5. Ceci s'applique de la même manière aux concours d'agility et de jumping.

Pour les classes 2 et 3, le temps maximum est calculé en divisant la longueur du parcours par la vitesse indiquée dans le règlement de la FCI et est documenté dans les directives des juges. (Exemple FCI 2023 : 2,5 m/s en agility et 3,0 m/s en jumping).

2.6 Chronométrage électronique

Les chronométrages électroniques sont obligatoires pour toutes les catégories des classes 2 et 3. Cela concerne les épreuves agility et jumping indépendamment du nombre des rings.

3 OBSTACLES

Les obstacles ne doivent présenter aucun danger pour le chien ou le sportif dans leur méthode de construction et structure ou par leur ordre sur le parcours et doivent être conformes aux prescriptions et aux mesures selon le ~~Règlement Obstacle Agility~~ **règlement d'obstacles d'agility de la FCI**.

~~L'organisateur assure que les obstacles sont à dispositions dans le nombre correspondant au cahier de charge organisateur et conformes aux règles.~~

Les couleurs des zones de contact ne doivent pas être blanches, noires ou brunes. Les obstacles de zone et les tunnels doivent être du même type en ce qui concerne la surface des zones ou la construction. Pour les compétitions en extérieur, il faut veiller à utiliser des dispositifs avec des zones antidérapantes (pluie, humidité).

Les obstacles reconnus par la FCI et la CTAMO sont les suivants :

Sauts	Zones de contact	Autres
- haie / double haie	- balançoire	- tunnel
- mur	- passerelle	- slalom
- pneu	- palissade	
- saut en longueur		

L'organisateur du concours s'assure que le juge dispose des équipements suivants, conformes aux directives de la FCI pour l'agility : 14 haies avec piquets, 1 pneu, 1 mur, 1 saut en longueur, 1 mur incliné, 1 passerelle, 1 bascule, 1 slalom et 4 tunnels (dont l'un doit avoir une longueur de 3 à 4 mètres) ainsi qu'un set de numéros 1-22.

Lors des compétitions Oldies, la double haie, le mur et le cerceau ne sont pas utilisés.

3.1 Haie

3.1.1 Haie simple

Hauteur:	Large 55 à 60 cm	Oldies Large 40 cm
	Intermédiaire 45 à 50 cm	Oldies Intermédiaire 40 cm
	Medium 35 à 40 cm	Oldies Medium 30 cm
	Small 25 à 30 cm	Oldies Small 20 cm

Les haies qui ne correspondent pas à toutes les dimensions des directives de la FCI sur les agrès doivent au moins correspondre aux dimensions et à la forme définies dans les directives de la FCI sur les agrès.

Les dimensions pertinentes sont :

- hauteur totale des ailes de saut
- largeur des ailes de saut
- diamètre des barres
- longueur des barres

3.1.2 Double haie

Hauteur 2ème haie:	Large	55 à 60 cm
	Intermédiaire	45 à 50 cm
	Medium	35 à 40 cm
	Small	25 à 30 cm

La barre de la haie avant se trouve 15 à 25 cm plus bas.
Les deux barres peuvent être séparées, p. ex. par des magnets.

Profondeur totale:	Large	55 cm maximum
	Intermediate	45 cm maximum
	Medium	35 cm maximum
	Small	25 cm maximum

3.2 Mur

Hauteur y compris les éléments de rejet: Large 55 à 60 cm
Intermediate 45 à 50 cm
Medium 35 à 40 cm
Small 25 à 30 cm

Profondeur: environ 20 cm à la base et au moins 10 cm au sommet.
Largeur: au moins 120 cm entre les tours.
Largeur totale: 250 cm maximum (tours comprises).

Le mur doit être constitué d'éléments individuels fermés (les murs télescopiques ne sont pas autorisés). Il doit comporter 3 à 5 éléments amovibles dans sa partie supérieure. Le fond des éléments amovibles doit être fermé. Les éléments de largage doivent être en matériau souple. La profondeur des éléments de rejet doit être la même que le bord supérieur du mur.

3.3 Pneu

Diamètre d'ouverture : 50 à 60 cm
Largeur du pneu : minimum 8cm - maximum 12 cm

Hauteur de l'axe du pneu : Large 80 cm
Intermediate 70 cm
Medium 55 cm
Small 55 cm

Le pneu doit être séparable. Le pneu est fixé dans sa position (hauteur) par deux supports situés de chaque côté du pneu. La construction doit présenter une stabilité suffisante pour que l'obstacle ne se renverse pas trop facilement. Il ne doit pas y avoir de poutre en haut.

3.4 Saut en longueur

Deux à quatre éléments forment un saut en longueur. La longueur totale est de :

Large:	120 à 150 cm	Oldies Large:	max. 80 cm
Intermediate:	90 à 110 cm	Oldies Intermediate:	max. 80 cm
Medium:	70 à 90 cm	Oldies Medium:	max. 50 cm
Small:	40 à 50 cm	Oldies Small:	max. 20 cm

Largeur du saut en longueur : 120 cm à l'avant, 150 cm à l'arrière.

3.5 Palissade

Largeur : 90 cm au minimum, 90 à 115 cm dans la partie inférieure.
Point le plus haut à partir du sol : 170 cm identique pour tous les chiens.
Longueur des rampes : 265 à 275 cm.

Pour les chiens Oldies, le point le plus haut de la paroi inclinée est placé à 140 cm.

3.6 Passerelle

Hauteur de la surface de marche : 120 à 130 cm
Largeur de la surface de marche : 30 cm
Longueur d'un élément (planche) : 360 à 380 cm

3.7 Balançoire

Hauteur de la surface de marche au point de rotation (pivot) : 60 cm
Point de rotation (pivot) : max. 10 cm plus bas que la surface de marche
Longueur de la planche : 360 - 380 cm

3.8 Tunnel

Diamètre : 60 cm
Longueur : 300 à 600 cm
Composition : matériau uniforme de couleur claire

Tous les tunnels d'un parcours doivent être du même type (Grip ou Nongrip).
Le nombre de fixations pour le support du tunnel est d'une paire par mètre linéaire + 1.
Exemple : pour un tunnel de 5 mètres, 6 paires de fixations sont nécessaires.
Les raccords des fixations ne doivent pas entamer le diamètre du tunnel.

3.9 Slalom

Nombre de piquets : 12

Les perches sont rigides et ont un diamètre de 3 à 5 cm. La hauteur des perches est de 100 à 120 cm et la distance entre les perches est de 60 cm (mesurée entre les perches).
Les perches doivent être en bois ou en plastique sûr ; le métal n'est pas autorisé.
L'épaisseur totale du cadre ne doit pas dépasser 0,8 cm (cadre plus supports latéraux) et sa largeur ne doit pas dépasser 8 cm.
Les supports latéraux du cadre ne doivent pas gêner le chien lors du tissage normal.

4 JUGEMENTS

4.1 Généralités

L'objectif du parcours est d'amener le chien à franchir tous les obstacles dans l'ordre prescrit et sans fautes. Un parcours agility n'est pas un concours de pure vitesse mais avant tout une épreuve d'agilité. Le but d'un parcours agility est un balancement entre habilité et vitesse. En cas de même nombre de fautes aux obstacles, c'est le meilleur temps de parcours qui décidera du classement. Si plusieurs chiens font un parcours sans fautes ou ont le même nombre de faute et le même temps de parcours, ils sont classés sur le même rang.

4.2 Pénalités

4.2.1 Pénalités de temps

Pour le dépassement du temps de standard, on compte pour chaque centième de seconde 0,01 point de pénalité.

4.2.2 Fautes d'ordre général

Chaque faute est pénalisée de 5 points.

- a) le sportif touche son chien pendant le parcours s'il en ressort un avantage pour le team.
- b) le sportif touche de manière volontaire des obstacles pendant le parcours

4.2.3 Tombées

Chaque tombée est pénalisée de 5 points.

Une faute est comptée si la barre d'un saut, un élément du viaduc / mur ou un élément du saut en longueur tombe respectivement ne se trouve plus à la position initiale.

4.2.4 Zones de contact

Chaque faute est pénalisée de 5 points.

Une faute est comptée si le chien ne touche pas la zone de contact montante et descendante de ~~la palissade~~, la balançoire ~~et la passerelle~~ avec au moins une partie de la patte.

Une faute est comptée si le chien ne touche pas la zone de contact descendante de la palissade et la passerelle avec au moins une partie de la patte.

4.2.5 Refus

Chaque refus est pénalisé de 5 points.

En cas de refus en rapport avec un obstacle, le sportif doit faire reprendre l'obstacle refusé par son chien sous peine de disqualification du team. Le 3ème refus sur le parcours mène automatiquement à une disqualification.

Un refus est compté:

- a) Arrêt du chien devant l'obstacle à franchir ~~ainsi que l'arrêt entre les obstacles~~
- b) le chien évite ou tourne latéralement pour éviter l'obstacle à faire

4.3 Fautes et refus spécifiques à un obstacle

4.3.1 Sauts

Si le chien passe sous la barre sans faire tomber la barre, on compte un refus.

Si le chien passe sous la barre en faisant tomber la barre, on juge ceci comme destruction d'obstacle (disqualification).

4.3.2 Passerelle

Le chien doit toucher la rampe ascendante avec ses quatre pattes, sinon il sera disqualifié.

Le chien qui saute de la passerelle avant avoir touché avec les quatre pattes la partie descendante est sanctionné d'un refus.

4.3.3 Balançoire

Le chien qui saute de la balançoire avant avoir franchi l'axe de basculement avec quatre pattes est pénalisé d'un refus.

Le chien qui quitte la balançoire avant que celle-ci ait touché le sol est pénalisé d'une faute.

4.3.4 Palissade

Le chien doit toucher la rampe ascendante avec ses quatre pattes, sinon il sera disqualifié.

Sauter de la palissade sans toucher d'abord la partie descendante avec les quatre pattes est pénalisé ~~d'un refus~~ **une disqualification**.

Le chien qui franchi le sommet de la palissade et qui touche le sol avant d'avoir touché avant la partie descendante de l'obstacle est disqualifié.

4.3.5 Slalom

Au départ le premier piquet du slalom doit se trouver sur la gauche du chien, le deuxième sur la droite et ainsi de suite. Si le chien prend une mauvaise entrée, il est pénalisé d'un refus.

Si le chien manque une porte, il est pénalisé d'une faute. Chaque faute doit immédiatement être corrigée ou le chien doit être ramené au début de l'obstacle. Au maximum 5 fautes sont possibles.

Le franchissement de plus de 2 portes dans le mauvais sens mène à une disqualification.

L'obstacle doit être franchi correctement avant de faire le prochain obstacle; si ce n'est pas le cas, la disqualification sera prononcée à l'obstacle suivant.

4.3.6 Tunnel rigide ~~et souple~~

Si le chien passe une patte ou la tête dans le tunnel et se retire, il est pénalisé d'un refus.

Si le chien fait demi-tour dans le tunnel et sort par le mauvais côté, il est pénalisé d'un refus.

4.3.7 Pneu

~~Si le chien passe entre le pneu et le cadre et pas à travers le pneu, il est pénalisé d'un refus.~~

Si le chien saute à travers l'ouverture du pneu et que celui-ci se décolle, cela est considéré comme une faute.

Si le chien passe sous le pneu ou sur le côté et que le pneu se dégonfle, cela est considéré comme une destruction de l'obstacle (disqualification).

Ajout pour le pneu qui s'ouvre

- c) Si le chien saute entre le cadre et le pneu et pas à travers le pneu et le pneu s'ouvre, ceci signifie une disqualification.
- d) Si le chien saute à travers le pneu et le pneu s'ouvre, ceci signifie une faute.
- e) Si le chien court sous ou à côté du pneu et le pneu s'ouvre, ceci est une démolition de l'obstacle (disqualification).

4.3.8 Saut en longueur

Si le chien passe à côté ou saute latéralement en entrant ou sortant et ne saute donc pas par-dessus l'obstacle complet, il est pénalisé d'un refus.

Si le chien fait tomber un élément, il est pénalisé d'une faute. Pas de faute si le chien frôle seulement les éléments.

Si les piquets de marquages tombent, ni le sportif ni le chien n'auront une faute, même si un élément tombe par la suite.

4.3.9 Mur

Si un élément de mur ou une tour latérale tombe, il est pénalisé par une faute (5 points de faute).

4.4 Disqualification

Une disqualification signifie que le sportif doit immédiatement quitter le parcours avec son chien. Pendant le briefing le juge peut donner des instructions différentes.

Le juge doit indiquer la disqualification par un coup de sifflet et/ou avec un signal de la main. Tous les points qui ne sont pas prévus dans l'énumération suivante seront décidés par le juge. Il est évident que le juge doit juger tous les concurrents de la même manière.

Les fautes suivantes entraînent une disqualification:

- a. Comportement incorrect du sportif envers le juge.

- b. Comportement non sportif du sportif
- c. Comportement agressif du chien envers le personnel du ring.
- d. Mauvais traitement envers son chien.
- e. Le chien franchit la ligne de départ (prolongée) avant la libération du départ par le juge.
- f. Dépassement du temps de parcours maximum.
- g. Après le troisième refus pendant le parcours.
- h. Ne pas prendre les obstacles dans l'ordre correct.
- i. Franchir un obstacle dans la mauvaise direction
- j. Le sportif passe lui-même un obstacle, par-dessus ou par dessous ou à travers.
- k. Interruption de la course par le sportif sans l'ordre du juge.
- l. Le sportif tient pendant le parcours quelque chose dans la main.
- m. Le sportif remet son chien au départ après que celui-ci ait déjà franchit la ligne de départ (exception : sur ordre du juge).
- n. Le sportif porte sur ses vêtements un objet, exception une banane fermée (sacoche portée autour de la taille) et le dossard.
- o. Le chien porte pendant le parcours un collier quelconque.
- p. Le chien fait ses besoins sur le parcours.
- q. Le chien quitte le parcours ou n'est plus sous le contrôle du sportif.
- r. Le chien ou le sportif détruit un obstacle avant le passage de celui-ci, exception: un obstacle est détruit lors du premier passage de l'obstacle (est pénalisé d'une faute) et celui-ci doit être franchit une deuxième fois dans le parcours
- s. Le chien ou le sportif détruit un obstacle de telle manière qu'il ne peut plus être franchit correctement
- t. Un chien qui attrape sans cesse le sportif
- u. Départ de l'épreuve sans autorisation par le juge.
- v. **Un chien ne touche pas la rampe ascendante du mur incliné ou de la passerelle avec les quatre pattes.**
- w. **Le déclenchement ou l'arrêt du chronomètre par le conducteur du chien est sanctionné par une disqualification.**
- x. **Si le conducteur entraîne son chien avant, pendant ou après la course (envoi délibérément le chien par-dessus un appareil), cela résulte en une disqualification. Exception : si le parcours est conçu de manière à ce que le chien puisse franchir un obstacle supplémentaire à la fin de la course, alors qu'il suit sa trajectoire naturelle, cela n'est pas considéré comme un comportement intentionnel du conducteur et ne donne pas lieu à une disqualification.**

Tous les cas imprévisibles sont jugés par le juge et sont considérés comme décisions irrévocables.

4.5 Cas de force majeure

Pour des incidents indépendants de l'action du sportif, p.ex. barre tombée à cause du vent, ~~tissu du tunnel souple entortillé~~, le juge peut arrêter le sportif. Après la remise en ordre de l'obstacle, le juge fera repartir le chien depuis le départ. Toutes les pénalités reçues avant l'endroit d'interruption restent valables. De nouvelles fautes sur cette partie de ce parcours ne sont pas données. Le sportif doit refaire tout le parcours correctement.

5 Qualifications

~~Pour les épreuves les qualifications suivantes sont évaluées:~~

~~Excellent (Exc.) 0 à 5.99 total de points de fautes~~

~~Très bon (TB) 6 à 15.99 total de points de fautes~~

~~Bon (B) 16 à 25.99 total de points de fautes~~

~~Non classé (NC) — à partir de 26.00 total de points de fautes~~

~~Le total de points de faute est la somme des points de pénalisation de fautes aux obstacles, de refus et de pénalisation de temps.~~

5 CLASSEMENT

Le classement se fera en tenant compte des aspects suivants:

1. Le total de points de faute
2. En cas d'égalité total de points de faute, le chien avec le moins de faute de parcours sera mieux classé.
3. En cas d'égalité de fautes de parcours, on prend en considération le meilleur temps de parcours.

Exemple: temps de parcours standard 60 secondes

Rang	Fautes de parcours	Temps	Fautes de temps	Fautes-totales	Dossard
1	0	49.90	0.00	0.00	12
2	0	65.00	5.00	5.00	4
3	5	57.25	0.00	5.00	18
4	5	58.71	0.00	5.00	7
5	5	63.25	3.25	8.25	2
6	10	49.17	0.00	10.00	15

Classement combinaison

Le classement combiné comprend deux ou plusieurs épreuves. Normalement, tous les résultats sans DIS sont pris en compte. Des dispositions supplémentaires peuvent être fixées pour des compétitions spécifiques.

6 ORGANISATION D'UN CONCOURS, DEVOIRS DE L'ORGANISATEUR

Les devoirs et exigences pour les organisateurs de concours agility sont réglementés dans le "Cahier de charge des organisateurs".

7 CONDITIONS D'ADMISSION AUX CONCOURS

7.1 Participation aux concours

Pour pouvoir participer aux concours (épreuve officielle et jeux) le chien doit être âgé d'au moins 18 mois.

7.2 Conditions spéciales d'admission

7.2.1 National

Pour les concours nationaux suivants des conditions d'admission additionnelles sont fixées **et sont documentées dans les règlements et directives correspondants**:

- a) Championnat Suisse individuel
- b) Championnat Suisse équipe
- c) Concours de qualification pour les championnats du monde FCI
- d) Concours de qualification pour l'European Open FCI

- e) ~~Participation au~~ Critères de qualification pour le Junior Open Agility World Championship FCI
- f) Courses de qualification pour le Senior Open Agility World Championship FCI

7.2.2 Concours à l'étranger

Pour les concours à l'étranger les conditions de l'association du pays respectif entrent en vigueur.

8 OLDIE AGILITY

8.1 Oldie Agility

L'Oldie Agility est pratiqué en Suisse avec restrictions, qui sont encore énumérées ci-dessous.

Cette classe doit permettre aux chiens de continuer à pratiquer l'agility avec des exigences physiques réduites.

8.2 Âge

Le conducteur est libre de classer son chien âgé d'au moins 8 ans dans la classe Oldie.

8.3 Droit de participation

Si le chien a atteint l'âge de huit ans, le propriétaire du chien peut lui-même muter la licence en Oldie dans le Dashboard.

A partir de ce moment, le chien ne peut plus prendre le départ que dans la classe Oldie. Un retour dans les autres classes de performance n'est plus possible.

8.4 Licence

Les Oldies n'ont plus besoin de licence. Si le chien continue à pratiquer l'Obedience, le propriétaire du chien doit s'annoncer au secrétariat de la CTAMO afin de maintenir la licence pour l'Obedience.

8.5 Règlement

8.5.1 Courses

Deux manches au maximum sont organisées, dont une manche d'agility et une manche de jumping.

8.5.2 Niveaux de performance

Il n'y a pas de niveaux de performance au sein de la classe Oldie. Le degré de difficulté des parcours ne doit pas être supérieur à celui de la catégorie 2. Afin de donner à l'organisateur une plus grande marge de manœuvre dans la planification du temps, le club organisateur est libre de décider si les Oldies seront affectées aux parcours de la catégorie 1 ou de la catégorie 2.

8.5.3 Jugement

Les jugements seront effectués selon le règlement en vigueur, en tenant compte d'une vitesse de course réduite (par ex. agility jusqu'à 2,6 m/s maximum, jumping jusqu'à 2,9 m/s maximum).

8.5.4 Résultats

Des classements spécifiques sont établis pour les manches de la classe Oldie. Les résultats ne sont pas affichés dans le Dashboard.

9 CATEGORIES DE TAILLE ET CLASSES DE TRAVAIL

9.1 Catégories de taille des chiens

Il existe diverses catégories de taille de chien. Déterminatif est la hauteur au garrot et suit le classement de catégorie selon le règlement FCI. Si le FCI **élève change** la hauteur des sauts pour les chiens actuellement ~~en small, medium ou large~~, la CTAMO peut fixer par directive des dispositions transitoires pour les classements de catégorie.

La taille du chien (hauteur du garrot) doit être mesuré avant le premier départ. C'est dans la responsabilité du preneur de licence, c'est à dire du sportif, de faire mesurer son chien ~~en cas de doute à temps~~. Seuls les juges d'agility suisses sont habilités à mesurer les chiens.

Un chien doit obligatoirement courir dans la catégorie attribuée. Toutes infractions entraînent des sanctions. Les résultats obtenus dans la fausse catégorie seront annulés.

Si un chien a déjà participé dans une catégorie attribuée, mais doit être reclassé dans une autre catégorie à cause de mensurations ultérieures, ~~les résultats obtenus dans la fausse catégorie seront annulés.~~ Aussi les points ARL et les résultats pour le passage en classe supérieure sont perdus. Le chien reste dans la classe de performance.

Pour que la mensuration soit valable, le chien doit être âgé d'au moins 15 mois. Les mesures effectuées sur des chiens trop jeunes seront refusées.

On distingue quatre catégories de taille de chiens, la hauteur au garrot étant déterminante :

- Catégorie Large à partir de 48 cm
- catégorie Intermédiaire de 43 à moins de 48 cm
- Catégorie Medium de 35 à moins de 43 cm
- Catégorie Small inférieure à 35 cm

9.1.1 Définitions

Zone limite	La hauteur au garrot du chien se situe dans la zone +/- 2 cm autour de la limite de la catégorie.
Équipe spéciale pour les mensurations des chiens (STM)	Juges de concours d'agility désignés par la CTAMO et spécialement formés (voir liste des juges)

9.2 Procédure de mensuration

Une mesure peut être effectuée par un juge Suisse à tout moment, même en dehors des compétitions d'agility. La mesure doit être effectuée à l'aide d'une masse de forme prévue à cet effet et inscrite dans le protocole de mesure officiel. Les protocoles de mesure sont envoyés automatiquement par le secrétariat de la CTAMO après le traitement de la demande de licence.

9.2.1 Première mensuration

Si un chien peut être attribué sans aucun doute à l'une des catégories de taille existantes sur la base de la mensuration d'un juge, une mensuration suffit. Une hauteur au garrot située à plus de 2 cm d'une limite de catégorie est considérée comme incontestablement attribuable. Le juge inscrit le résultat de la mesure sur le protocole de mensuration et le remet au conducteur du chien pour qu'il le transmette au secrétariat de la CTAMO. La première mesure peut être effectuée par n'importe quel juge de compétition d'agility suisse.

9.2.2 Deuxième et troisième mensuration

Si la hauteur au garrot mesurée par le premier juge se situe à 2 cm ou moins d'une limite de catégorie, le chien doit être mesuré par deux autres juges du team spécial de mensuration des

chiens. Pour chaque mensuration, un protocole de mensuration séparé doit être rempli et envoyé sans délai au secrétariat de la CTAMO. La taille effective au garrot est la moyenne arithmétique des trois mesures. Si l'une des trois mesures s'écarte de plus d'un centimètre de la moyenne arithmétique et que cela a une influence sur la répartition des catégories, le secrétariat ordonne une mesure supplémentaire par un autre juge de la team spéciale de mesure des chiens.

9.3 Mensuration ultérieure des chiens dans la zone limite

Entre 28 et 32 mois, les chiens qui se trouvent dans la zone limite de +/- 2 cm par rapport à la limite de la catégorie doivent obligatoirement être remesurés par des juges suisses de l'équipe spéciale de mesure des chiens, sauf si le chien a déjà été valablement mesuré par la FCI lors d'un championnat du monde ou d'un Open européen.

Le remesurage doit permettre d'exclure que des chiens soient mesurés dans une autre catégorie lors des JOAWC, SOAWC, EO ou AWC. En outre, la réévaluation tient compte d'une croissance ultérieure à l'attribution de la catégorie. Le résultat de la réévaluation est définitif et ne peut pas être contesté.

9.3.1 Procédure de remesure

Seuls les membres de l'équipe spécialisée dans la mesure des chiens sont habilités à effectuer des contre-mesures. Le mesurage ultérieur peut également être effectué par un juge qui a déjà mesuré le chien. Si, dans une première approche, la répartition en catégories peut être confirmée à l'aide de l'arpenteur, la mesure ultérieure est remplie. Si la répartition en catégories ne peut être confirmée avec le mètre pliant, trois mesures sont effectuées au millimètre près par trois juges différents de l'équipe spécialisée dans les mesures de chiens avec le mètre pliant. La moyenne ainsi obtenue des 3 mesures est déterminante.

Si le chien doit participer à une qualification de l'EO, JOAWC, SOAWC ou du AWC avant d'avoir atteint l'âge de 28 mois, il doit être remesuré dans les 30 jours précédant la première manifestation de qualification. De plus, la réévaluation doit être répétée entre l'âge de 28 et 32 mois. Si un chien est promu ultérieurement et participe à la qualification pour les championnats du monde en cours, il doit être remesuré au plus tard avant le départ de la première course de qualification.

9.3.2 Mensuration ultérieure omise

Si le chien manque la mesure complémentaire liée à l'âge, il n'est plus autorisé à participer aux compétitions officielles d'agility et sa licence est mise en sommeil. Un délai supplémentaire est accordé au conducteur pour effectuer le contrôle. La licence ne sera réactivée (moyennant paiement) qu'après que le chien ait été mesuré.

9.4 Possibilité de recours

Pour les mesures qui se situent au maximum à 1 cm de la limite de la catégorie, il existe une possibilité de recours auprès de la CTAMO. Après communication du résultat de la mesure, le conducteur du chien a la possibilité, dans un délai de 14 jours, de demander par écrit au secrétariat et contre paiement d'une caution selon le règlement des frais, une nouvelle mesure par trois autres juges. Les juges pour la mesure de contrôle sont désignés par le responsable des juges d'agility. Si l'attribution à une catégorie est également confirmée lors de ces mesures, la caution est perdue. Le résultat des mesures de recours est définitif et ne peut être contesté.

9.5 Mensuration de contrôle

En cas de doute fondé sur la classification d'un chien dans la catégorie de taille correcte, un juge peut demander à la CTAMO d'effectuer une mesure de contrôle. Si la CTAMO ordonne la mesure de contrôle d'un chien, la procédure de mesure avec trois juges doit impérativement être

appliquée. La mesure de contrôle doit être effectuée par des juges qui n'ont pas encore mesuré le chien. Les juges pour la mesure de contrôle sont désignés par le chef des juges d'agility.

9.6 Mensuration par la FCI

Les mesures officielles de la FCI (JOAWC, SOAWC, EO, AWC) sont reconnues et reprises en Suisse. Il n'y a pas d'autre mesure ultérieure. Si le chien est classé dans une nouvelle catégorie de taille suite à une mesure FCI, cette classification est reprise en Suisse.

9.7 Classes de travail des chiens

Chaque chien commence sa première épreuve dans la classe la plus basse de sa catégorie. Les classes suivantes (dans l'ordre montant) existent par catégorie:

1, 2 et 3

Pour l'appartenance à une classe ouvrière, seuls les résultats obtenus dans les concours d'agility et de jumping sont déterminants. Le classement dans une classe de travail est basé sur le chien et est indépendant de celui qui mène le chien dans les compétitions. Le conducteur est responsable de s'assurer qu'il commence dans la bonne classe. Si la CTAMO constate des erreurs à cet égard, les résultats obtenus à tort seront **toujours** rejetés. En outre, la CTAMO peut imposer des sanctions au maître-chien fautif. Les frais encourus peuvent être facturés.

9.8 Critères de passage en classe supérieure et de relégation

Chaque chien doit obtenir les résultats exigés avant de pouvoir participer à un concours dans la classe supérieure. Un changement de classe le même jour n'est pas possible.

~~Pour pouvoir rester dans la classe de travail, le chien doit remplir les critères de confirmation fixés par la CTAMO. Sinon il est relégué dans la classe de travail inférieure.~~

9.8.1 Passage en classe supérieure

Pour remplir les critères pour pouvoir passer en classe supérieure, le temps entre le premier et le dernier résultat nécessaire ne doit pas être plus long que 24 mois. Pour remonter dans une classe supérieure, seuls les résultats obtenus après la date de relégation comptent.

On peut passer en classe supérieure après un certain nombre de résultats dans les épreuves officielles agility et jumping. Les critères de passage en classe supérieure sont fixés par catégories/classes par la CTAMO avant la fin de l'année civile pour la prochaine année et publié comme directive.

9.8.2 Relégation

~~Ceux qui ne remplissent pas les critères de confirmation fixés par la CTAMO sont relégués de la classe 3 et de la classe 2.~~

~~Les critères de confirmation sont fixés par catégorie et classe par la CTAMO avant la fin de l'année civile pour l'année civile suivante et publiés comme directive.~~

Une relégation facultative dans la classe plus basse et possible à tout moment. Pour un repassage en classe supérieure, seul les résultats obtenus après la date de relégation comptent.

10 ÉPREUVES

10.1 Épreuves lors d'un concours agility

Il existe 2 sortes d'épreuves: les épreuves officielles et les jeux. Font partie des épreuves officielles selon la FCI les épreuves agility et jumping.

Les concours Oldies sont considérés comme des concours non officiels et valables uniquement en Suisse.

Lors d'un concours agility, il est obligatoire d'organiser une épreuve agility et une épreuve jumping avec des classements séparés par catégorie et classe. La CTAMO peut accorder sur demande des exceptions qui doivent être prises en considération dans la publication officielle. Des règlements différents peuvent être édictés pour les occasions de la CTAMO.

L'utilisation du même parcours pour les différentes catégories de la même classe est acceptée.

Pour construire un parcours, le juge utilise selon son gré les obstacles reconnus officiellement par la CTAMO dans le cadre des prescriptions réglementaires. Par parcours le slalom, ~~le tunnel souple~~, le ~~viaduc~~ / mur et le pneu ne peuvent être utilisés qu'une seule fois.

La différence entre les épreuves agility respectivement jumping pour les classes 1, 2 ou 3 consiste dans le degré de difficulté **et de la longueur** du parcours. Les mêmes parcours peuvent être utilisés pour les jeux pour plusieurs catégories et classes.

~~Pour construire un parcours le juge doit utiliser seulement des obstacles conformes au règlement.~~

Dans la classe 1, le saut double ne doit pas être utilisée.

~~Le tunnel souple, le saut double, le pneu et le saut en longueur doivent être placés ainsi que le chien puisse le prendre en ligne droite par rapport à l'obstacle précédent. Aussi le chemin du tunnel souple à l'obstacle suivant doit être en ligne droite.~~

~~Le premier obstacle du parcours doit être un saut simple. Le dernier obstacle doit être un saut simple ou un saut double.~~

10.1.1 Épreuves agility

Le résultat de l'épreuve agility est inscrit dans le système de la CTAMO. Une épreuve agility doit avoir trois différents obstacles de zone de contact (avec exception de force majeure); il peut y avoir au maximum quatre obstacles de zone de contact (librement choisi par le juge) dans un parcours des classes de travail 2 ou 3.

10.1.2 Épreuves jumping

Le résultat de l'épreuve jumping est inscrit dans le système de la CTAMO.

10.1.3 Jeux

Les jeux sont laissés à l'initiative de l'organisateur. Ces jeux doivent rester dans l'esprit de l'agility et garantir la sécurité du chien et du sportif. Le juge annonce les règles avant chaque jeu. Le nombre de jeux sera fixé par l'organisateur en tenant compte du temps disponible et du nombre de chiens inscrits.

10.2 CACIAG

Le Certificat d'Aptitude au Championnat International d'Agility (CACIAG) peut être obtenu selon le règlement de la FCI. **L'organisation d'une compétition avec attribution du CACIAG doit faire l'objet d'une demande en temps utile auprès du secrétariat.**

10.3 Résultats obtenus à l'étranger

Les résultats obtenus à l'étranger peuvent être pris en compte pour le passage en classe supérieure, ~~la relégation et la confirmation~~ si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Le résultat a été obtenu dans une épreuve officielle, agility ou jumping **avec un numéro de licence suisse.**
- Le résultat a été obtenu à un concours d'un organisateur appartenant à l'Organisation Canines Nationales FCI et qui a été jugé selon le règlement FCI ou le règlement de l'Organisation Canines Nationales affilié à la FCI.

- c) Le résultat a été obtenu dans les classes de travail 1, 2 ou 3 selon la FCI.
- d) Le résultat a été obtenu dans les catégories S, M ou L défini dans le règlement FCI.
- e) Le résultat a été obtenu dans la classe et la catégorie défini en Suisse.
- f) Le résultat remplit les critères de passage en classe supérieure ~~et de confirmation~~ de la CTAMO.
- g) Le résultat est inscrit dans le système dans la forme exigé par la CTAMO (Disposition pour inscription des résultats obtenus à l'étranger) dans un délai de 10 jours après le concours.
- h) **La CTAMO peut facturer** des frais de gestion ~~éventuelles sont payés dans le délai fixé. Si les frais de gestion ne sont pas payés, le résultat ne sera pas reconnu.~~

En cas de doute, la CTAMO décide de la validité d'un résultat.

Les résultats obtenus à l'étranger ne sont pas pris en compte pour la qualification (ARL/ACR) pour le Championnat suisse.

BROUILLON

11 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement a été décidé lors de la CDAMO du **28.03.2024** et approuvé par le Comité central de la SCS le **xx.xx.2024** sur demande de la CTAMO.

Le règlement entre en vigueur le **01.01.2025**.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Hansueli Beer
Président SCS

Béat Leuenberger
Vice-président SCS

Peter Feer
Président CTAMO

Sascha Grunder
Vice-président CTAMO

BROUILLON